

Ces deux dispositions forment partie de notre loi constitutionnelle, et le Parlement ne peut pas les méconnaître, les abroger ou les modifier.

Le Gouvernement mérite une censure.

La dernière élection eut lieu au mois de septembre 1911; les brefs furent rapportés au mois d'octobre suivant, de sorte que la législature doit prendre fin au 11 d'octobre prochain. Le pouvoir de changer ces dispositions n'appartient pas à notre parlement, mais au Parlement impérial. Telle est la loi d'aujourd'hui.

Pourtant, malgré ces dispositions formelles, nous avons eu presque chaque jour de l'année des preuves que l'idée d'une élection pendant la guerre répugne au peuple canadien. La raison de cette répugnance semble être que, dans tous les actes de l'homme, mêmes les meilleurs, les infirmités de sa nature apparaissent toujours un peu. Nous tenons à notre régime de gouvernement parlementaire. Nous croyons que les institutions dont la Grande-Bretagne nous a dotés, sans être la perfection même, sont incontestablement les meilleures et les plus sages qui aient jamais été formulées pour le gouvernement d'un pays; elles trahissent cependant l'imperfection de la nature humaine.

Notre propre expérience a démontré qu'à chaque élection, il y a un dérangement de la situation économique de la nation, une perturbation plus ou moins accentuée des affaires, une violence plus ou moins grande dans le conflit des opinions et le choc des partis. A une époque où l'énergie nationale vise un but unique, la seule pensée qu'il pourrait y avoir une élection, avec les luttes et les dissensions qu'elle entraînerait a effrayé un groupe notable de notre peuple. Cette crainte a été aggravée, sinon entièrement causée par l'incertitude qui existait au sujet des desseins du ministère, incertitude pour laquelle il mérite quelque blâme, car il aurait dû la dissiper par une franche déclaration. J'ai dit "incertitude;" je devrais plutôt dire "certitude," car des mois durant, il a semblé que le ministère se proposait de renvoyer les Chambres et de faire une élection. Je ne saurais interpréter autrement la conduite de quelques-uns de ses membres.

Cette voix de tonnerre.

Les raisons que le très honorable premier ministre nous donne maintenant, pour qu'une élection n'ait pas lieu, avaient la même force aujourd'hui qu'au mois d'avril dernier, et tout le monde se rappelle que, à cette époque, le ministre des Travaux publics (M. Rogers) s'est prononcé bien clairement sur ce point. Voici ce qu'il disait:

Pouvons-nous alors nous étonner si nous entendons tous ceux que nous rencontrons et qui comprennent ce qui se passe, clamer avec des éclats de voix que